



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JANVIER 2021**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 janvier 2021.

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

**Secrétaire :** Christelle DIAZ

**Absents excusés :** Géraldine BERNARD

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 07 décembre 2020
- Arrêt de projet de révision allégée et de modification du Plan Local d'Urbanisme
- Autorisation de mandatement avant vote du budget primitif 2021
- Groupe de travail gestion et entretien des salles
- Programme de transition écologique partagé intercommunal
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE PROJET DE REVISION SOUS FORMAT ALLEGE (AVEC EXAMEN CONJOINT) DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en date du 28 octobre 2019 pour prescrire une procédure de révision sous format allégé n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant uniquement à adapter le périmètre de la zone 1AUb aux Grandes Bruyères. L'objectif est de l'adapter à la topographie et à la réalité du terrain de façon à faciliter une opération d'aménagement d'ensemble dans cette zone.

Cette procédure vise à réajuster le périmètre de la zone 1AUb en la réduisant au bénéfice de la zone urbaine UB et de la zone naturelle N à l'Ouest, mais en contrepartie, en l'étendant sur une partie de la zone naturelle N au Sud. Aucune augmentation de superficie ni modification de la densité n'est réalisée, ne remettant ainsi pas en cause les orientations du projet communal en matière de croissance démographique et de nombre de logements.

Cette révision allégée a conduit à modifier le plan de zonage et l'orientation d'aménagement de cette zone 1AUb aux Grandes Bruyères.



Rontalon n'est pas concernée par un site Natura 2000 et a donc fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale. Par décision n°2020-ARA-KKU-2049 du 17 décembre 2020, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé que cette procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

La prochaine étape sera la présentation du projet en réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et la consultation de certains organismes avant de pouvoir lancer l'enquête publique.

Monsieur le Maire informe que les modalités de concertation prévues à la délibération du 28 octobre 2019 ont été réalisées avec :

- Un registre de concertation en mairie depuis le début des études en novembre 2019 accompagné d'un document explicatif sur la procédure de révision allégée, la concertation et le projet : aucune observation n'a été inscrite sur le registre de concertation.
- Publication d'un article dans le magazine municipal Horizons 2020 mis en ligne sur le site internet de la commune [www.rontalon.fr](http://www.rontalon.fr)

Aucune observation n'a été émise dans le cadre de la concertation sur ce projet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'en parallèle de cette procédure de révision avec examen conjoint, une procédure de modification est prescrite pour étendre la zone agricole constructible A sur le secteur de la Brosse, au détriment de la zone agricole non constructible As pour permettre la construction d'un bâtiment agricole. En effet, la partie constructible présente une topographie moins favorable pour la construction d'un bâtiment et nécessite une extension sur la pointe Nord-ouest.

Ces deux projets feront l'objet d'une enquête publique unique.

Monsieur le Maire présente le projet de révision sous format allégé du Plan Local d'Urbanisme avec l'intitulé des diverses pièces le composant, à savoir le rapport de présentation, l'extrait de zonage et l'orientation d'aménagement modifiée. Les autres pièces du PLU restent inchangées.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et L.153-32, L.153-33 et L.153-34,

**VU** la délibération n°50/2019 du conseil municipal du 28/10/2019 prescrivant la révision sous format allégé et définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

**VU** la décision de l'Autorité Environnementale n°2020-ARA-KKU-2049 en date du 17/12/2020,

**VU** la concertation réalisée tout au long de la procédure,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

**TIRE** le bilan de la concertation : les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées. Aucune observation n'a été émise dans le cadre de la concertation sur ce projet.

**ARRETE** le projet de révision sous format allégé tel que présenté.

**PRECISE** que le projet de révision sous format allégé du PLU est prêt à être transmis aux personnes publiques associées en vue de la réalisation d'une réunion d'examen conjoint. Ensuite, le projet sera soumis à l'enquête publique puis approuvé en conseil municipal.

\*\*\*\*\*

#### **AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les crédits ouverts, s'agissant des dépenses de fonctionnement de l'exercice, sont automatiquement reconduits sur l'exercice suivant.



Toutefois, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, cet article dispose que le maire peut, après autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021 dans la limite du quart des crédits du budget d'investissement (hors remboursement du capital des annuités des emprunts) de l'année précédente.

La collectivité présente un besoin de dépenses pour un montant de 1200 € répartis comme suit :

- Acquisition de téléphones mobiles : 250 €
- Voirie : 950 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses exposées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021.

\*\*\*\*\*

#### **GROUPE DE TRAVAIL GESTION ET ENTRETIEN DES SALLES**

Monsieur le Maire expose que la commission bâtiment a souhaité créer un groupe de travail dont le but est d'améliorer la gestion et l'entretien de la salle des fêtes et de la maison des Alanqués qui sont louées ou prêtées, et en particulier d'améliorer les pratiques en matière d'états des lieux. Les membres du conseil municipal qui composeront ce groupe de travail sont Hervé STANIS, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Jean-Yves BOUCHUT, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON, Laurent BERTHOLON et Sandrine BONNIER. Participeront également à ce groupe deux personnes volontaires, Anne-Marie PHILY et Marie-Claude CHARVOLIN.

\*\*\*\*\*

#### **PROGRAMME DE TRANSITION ECOLOGIQUE PARTAGE INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Pays Mornantais propose la création d'un « pot commun » pour financer des actions en faveur de la transition écologique sur le territoire à destination des habitants et des collectivités. Ce fonds serait alimenté par la COPAMO et par les communes en fonction de leur nombre d'habitants. Les actions envisagées porteraient sur la mobilité, la sobriété des bâtiments et le développement des énergies renouvelables. Le montant proposé de participation communal par habitant est de 6 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur le principe de la participation de la commune de Rontalon à ce fonds.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** où cet exposé, émet un avis de principe favorable au programme de transition écologique partagé intercommunal sous réserve de précisions à apporter, notamment sur les conditions d'octroi des aides et leur répartition.

\*\*\*\*\*

#### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

##### **Communication**

- Christèle CROZIER expose que les dernières corrections à apporter à l'Horizons 2021 ont été transmises. L'impression devrait avoir lieu très prochainement.



- Les membres de la commission culture seront invités à se réunir pour travailler sur le projet de land art. L'association le P'tit Alanqué serait d'accord pour soutenir ce projet.

### **Gestion de crise**

Michel JOYAUX expose qu'il travaille à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Les membres du conseil municipal seront sollicités par mail pour se positionner sur les différents postes à tenir en cas d'activation du plan communal de sauvegarde.

### **Voirie**

Les travaux de marquage au sol devraient débuter le 18 janvier 2021 si les conditions météorologiques le permettent.

Un questionnement autour des modalités de sécurisation de la traversée de la rue des Canuts à hauteur de l'impasse du Fournil est à engager.

### **Affaires sociales**

Christelle DIAZ expose que le colis de Noël à destination des aînés a été apprécié.

### **Affaires scolaires**

Christelle DIAZ expose que l'école a connu pour la deuxième fois en deux semaines une panne de chauffage. Cette deuxième panne a été générale à l'ensemble des bâtiments communaux alimentés par la chaufferie bois. Monsieur le Maire demande à ce qu'une réunion soit organisée avec le SYDER qui est en charge de cette chaufferie. Une communication à destination des parents d'élèves sera faite.

Christelle DIAZ expose que le conseil municipal d'enfants se réunira à la fin du mois pour travailler sur le budget 2021.

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Extinction de l'éclairage public nocturne**

Le conseil municipal valide la proposition de questionnaire relatif à l'éclairage public pendant la nuit qui devrait être distribué via le P'tit Alanqué. Les modalités de restitution de ce questionnaire restent à établir.

### **Acquisition de parcelles**

Monsieur le Maire expose que les propriétaires des parcelles AE31 et AE111 souhaitent les vendre. La première fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation portant notamment sur la réalisation de stationnement.

Le conseil municipal donne son accord de principe à l'acquisition de ces parcelles.

### **Mutuelle communale**

Monsieur le Maire expose que l'inter CCAS interroge les communes pour connaître leur intérêt pour la mise en place de mutuelles communales afin d'étudier les possibilités d'obtenir des conditions financières intéressantes par la mutualisation des besoins.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la participation de la commune à cette réflexion.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h16.